

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il est juste de conclure, d'après sa réponse à la Chambre, qu'une augmentation annuelle de 5.1 p. 100 de l'indice du coût de la vie constitue un taux d'inflation qui, aux dires du ministre des Finances, «n'érode pas outre mesure les revenus, plus particulièrement celui des Canadiens à revenus fixes»?

Le très hon. M. Trudeau: Non, Monsieur l'Orateur, le représentant ne doit pas en venir à cette conclusion. Ces dernières années, de toute évidence la politique budgétaire du gouvernement a été orientée vers la lutte contre l'inflation. Comme le démontrent clairement nos politiques passées et présentes, nous ne sommes pas contents du taux d'inflation. Mais nous faisons valoir qu'il n'est pas absolument certain que le contrôle des prix et des salaires soit à l'heure actuelle le meilleur moyen d'enrayer cette inflation.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI—LE DÉPÔT DU
RÈGLEMENT ACTUEL ET DES CHANGEMENTS
PROPOSÉS—LA REMISE À L'ÉTUDE DES PROPOSITIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une ou deux questions à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme il semble que les amendements à la loi sur l'assurance-chômage qu'il a proposés mercredi tendent à élargir les pouvoirs discrétionnaires de la commission en ce qui concerne la définition de certains termes de la loi, le ministre voudrait-il déposer le projet de règlement qu'on est en train de rédiger pour définir «emploi approprié» et d'autres questions qu'on veut confier à la commission, afin que nous connaissions les intentions du gouvernement au moment du débat sur le bill?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette suggestion en considération d'un œil très favorable, que le règlement en question soit à l'état de projet ou sous une autre forme, mais je signale aux députés que les commissaires s'intéressent surtout à cette partie des amendements, car je comprends l'importance énorme des pouvoirs discrétionnaires pour les requérants. Je voudrais que les députés nous conseillent à ce sujet.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné que l'interrogation—et le mot n'est pas trop fort—des requérants d'assurance-chômage a déjà resserré le filet et rendu plusieurs chômeurs innocents très malheureux, tout en retardant l'obtention des prestations, cela a-t-il été fait à la suite de changements aux règles et règlements et, dans l'affirmative, le ministre peut-il déposer à la Chambre ces règles, règlements ou directives qui peuvent avoir été communiqués par la Commission d'assurance-chômage à ses fonctionnaires extérieurs, ou tous autres renseignements qui pourraient nous aider à connaître les motifs des dispositions prises jusqu'ici?

Questions orales

L'hon. M. Andras: Je me demande si le député me permettrait de noter sa question, de l'étudier sous tous ses angles, d'ensuite lui répondre.

M. Lewis: Puisque les renseignements qui ont été donnés au comité des prévisions budgétaires en général hier et les autres renseignements qui ont été publiés voulant que le nombre de personnes qui ont abusé des anciens règlements ne représentent qu'une très faible proportion du total et puisque les propositions contenues dans le bill C-125 menacent le bien-être de tous les chômeurs et proposent d'accorder des pouvoirs à l'employeur qui pourraient avoir de graves conséquences pour les travailleurs, puis-je demander au ministre si lui et ses conseillers pourraient reconsidérer certaines des dispositions présentement comprises dans le bill C-125, au lieu de proposer des mesures draconiennes qui pourraient sans doute blesser bien des gens innocents?

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'aimerais beaucoup mieux voir toute la question débattue à fond. J'ose espérer que l'interprétation du député est fondée sur une analyse trop rapide des mesures comprises dans les modifications proposées à la loi, et je ne crois pas pour l'instant être prêt à m'engager à les retirer.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Bellechasse. Je vois quatre ou cinq députés des premières banquettes qui ont des questions supplémentaires à poser, et je vais leur donner la parole par la suite.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—
L'ACCÉLÉRATION DE L'ÉTUDE DES PROJETS

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné l'acuité du problème du chômage et que le gouvernement a invité la population à participer d'une façon concrète au programme d'initiatives locales, le ministre prendra-t-il les dispositions nécessaires en vue d'accélérer l'étude des projets qui ont été soumis, afin qu'ils soient mis en œuvre le plus tôt possible?

• (1120)

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà essayé de répondre bien des fois à cette question. Je puis dire au député que nous nous sommes engagés à dépenser 135 millions de l'affectation totale de 165 millions de dollars. Je pourrais peut-être aussi dire un mot des progrès qu'accuse mon programme favori, celui de la formation en cours d'emploi; de l'affectation totale de 50 millions, nous avons souscrit un peu moins de 13 millions de dollars et nous aimerions voir accélérer la réalisation de ce programme.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.